

ECHA/PR/15/14

REACH 2018: Trouvez vos co-déclarants

Les entreprises qui fabriquent ou importent la même substance devront collaborer pour préparer leur enregistrement. Il s'agit d'une obligation au titre du règlement REACH. Par conséquent, les entreprises qui se préparent pour la date limite d'enregistrement de 2018 doivent trouver leurs co-déclarants et établir la similitude des substances suffisamment tôt.

Helsinki, le 17 novembre 2015. La seconde phase vers un enregistrement REACH réussi consiste à trouver vos co-déclarants et à vous préparer à collaborer avec eux. Les entreprises doivent se trouver, vérifier qu'elles enregistrent la même substance et s'organiser dans un forum d'échange d'informations sur les substances (FEIS)*. La manière de procéder dépendra de si la substance a déjà été enregistrée ou non, ce qui peut être vérifié facilement sur le site web de l'ECHA.

Si la substance est déjà enregistrée, le FEIS a déjà organisé le partage des données. La première étape est de contacter les déclarants existants dans ce FEIS particulier et de confirmer que la substance est la même que celle convenue par ce FEIS. Les négociations de partage des données pour l'enregistrement conjoint peuvent ensuite débiter.

Si la substance n'est pas enregistrée, les pré-déclarants devront tout d'abord établir qu'ils ont l'intention d'enregistrer la même substance. Les entreprises qui ont pré-enregistré la même substance peuvent trouver leurs coordonnées mutuelles dans l'outil informatique REACH-IT. Elles doivent se contacter pour savoir qui procédera à l'enregistrement et si leurs substances sont vraiment identiques. Si elles le sont, elles font partie du même FEIS.

Des instructions étape par étape pour trouver les autres membres d'un FEIS sont à présent disponibles sur le site web de l'ECHA.

Un *webinaire* sur la deuxième phase de la feuille de route REACH 2018 aura lieu le mercredi 18 novembre à 11h00 (heure d'Helsinki). Il permettra de comprendre comment extraire des enregistrements préalables dans REACH-IT et comment vérifier si une substance a déjà été enregistrée. Il guidera les entreprises pour trouver le déclarant principal ou les co-déclarants. Les participants pourront poser des questions à des experts de l'ECHA.

Contexte

La dernière date limite d'enregistrement REACH sera le 31 mai 2018. Cette date limite concerne les entreprises qui fabriquent ou importent des substances chimiques en de faibles volumes, compris entre 1 et 100 tonnes par an.

* Un FEIS est un groupe spécifique dont les déclarants et les pré-déclarants pour la même substance font partie. Ils partagent des données pour l'enregistrement REACH dans le FEIS.

En janvier 2015, l'ECHA a publié sa feuille de route REACH 2018, qui divise l'enregistrement en sept phases, et décrit les événements majeurs de chaque phase et les activités d'appui que l'Agence prévoit de fournir aux déclarants.

Les entreprises doivent commencer à se préparer suffisamment tôt. Les pages web REACH 2018 de l'ECHA constituent un guichet unique pour tous les documents qui aident les entreprises à se préparer.

Informations complémentaires

Inscrivez-vous dès maintenant: Webinaire REACH 2018: Trouvez vos co-déclarants et préparez votre collaboration

http://echa.europa.eu/view-webinar/-/journal_content/56_INSTANCE_DdN5/title/reach-2018-find-your-co-registrants-and-prepare-to-work-together

Pages web REACH 2018, infographie et brochure

<http://echa.europa.eu/fr/reach-2018>

Informations d'appui – Enregistrement

<http://echa.europa.eu/fr/support/registration>

Substances enregistrées

<http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/registered-substances>

Introduction à la législation de l'UE en matière de produits chimiques

<http://echa.europa.eu/fr/support/getting-started>

Services d'assistance

<http://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks/>

Lettres d'information ECHA - REACH

<http://newsletter.echa.europa.eu/fr/home/-/newsletter/tag/reach>

Documents d'appui destinés à la presse

<http://echa.europa.eu/fr/press/press-material/pr-for-reach-2018>

REACH 2018 dans LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/reach-2018>

Twitter #REACH2018

<https://twitter.com/hashtag/reach2018>